



DRPI
Direction Recherche
Partenariats Innovation

**AVIS DE PRÉSENTATION DE TRAVAUX EN VUE DE L'OBTENTION DE
L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES**

Monsieur Pierre PRÉTOU présentera ses travaux intitulés :

« *Approches pour une histoire de l'État justicier à la fin du Moyen Âge* »

Accompagné du mémoire original intitulé :

« *L'invention du crime de piraterie dans le royaume de France à la fin du Moyen Âge* »

Spécialité : Histoire du Moyen Âge, section CNU : 21

**Le samedi 7 décembre 2019
à 9h00**

**La Rochelle Université
Bibliothèque universitaire, salle 215
2, parvis Fernand Braudel, 17000 La Rochelle.**

Composition du Jury :

Mme LALOU Elisabeth	Professeure émérite, Université de Rouen-Normandie, France
M. AZNAR VALLEJO Eduardo	Catedrático, Université de la Laguna, Espagne
M. MATTEONI Olivier	Professeur, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, France
Mme CURRY Anne	Professor, Université de Southampton, Royaume-Uni
M. BOCHACA Michel	Professeur, La Rochelle Université, France

Résumé :

L'histoire de la genèse de l'État justicier moderne, après avoir fait le récit d'un empilement de ses institutions publiques, hésite encore sur les causes historiques de son origine, entre action royale venue d'en haut et attentes d'un peuple mis en sujétion. Une interaction est cependant à lire dans les ennemis imaginaires que cette même genèse a su dresser à l'époque de son émergence. L'histoire de l'institutionnalisation du crime de piraterie en est un exemple frappant. Après des siècles d'abandon du lexique pirate hérité de l'Antiquité, les écritures maritimes souveraines des XIV^e et XV^e siècles s'agitent soudain et voient s'infiltrer les mots d'une accusation pénale sublimée, qui serait commise sur les rivages et les mers du Ponant. Bien avant l'apparition d'un premier droit international de la mer, l'État royal a donc élaboré mentalement un ennemi néfaste à sa construction, alimenté par des décennies d'efforts des lettrés savants et puisé dans un socle culturel séculaire. Une enquête historique lexicale révèle le rôle clef de l'usage des mots, dont l'observation met à distance la classique distinction moderne qui sépare la course de la piraterie. C'est bien le Moyen Âge qui a réinventé ce crime, dont l'histoire révèle un exemple saisissant de mobilisation du droit pénal, qui vint scruter l'obéissance des gens de mer sur les flots, avant d'engager leur première mise en sujétion.